

Bulletin municipal

Janvier

2013

Le château de Pasredon

Fief ancien on en retrouve des traces en 1341, il fut donné par Robert Dauphin d'Auvergne

Situé à Saint Rémy de Chagnat sur la RD 999 en direction de Saint Germain l'Herm, le château est une grande bâtisse en L, il compte une vingtaine de pièces. Sa configuration actuelle date du XIX^{ème} siècle.

Vers 1530 le château est la propriété de Jean de **PREGHAT**, son petit-fils étant sans descendance,



le fief échoit à la famille **GAYANT** dans les années 1620.

Il devient ensuite la propriété de la famille **de la ROCHELAMBERT**.

Pasredon est racheté par le conte **De MATHAREL**. Les **MATHAREL** originaires d'Italie ont été anoblis et occupent de hautes charges civiles et militaires.

A l'époque c'est une grande bâtisse coiffée de tuile rouge à l'occitane. C'est Claire de **MATHAREL** qui va donner au château son apparence actuelle vers 1885.



Suite au décès de Louise **De MATHAREL** en 1959 Le château est mis en vente, il est vendu en 1961.

En 1990, La famille **MARCHAND**, propriétaire actuel fait l'acquisition du château et des 7 derniers hectares de terre attenants.

Aujourd'hui, le château, maison d'hôtes propose 5 chambres



La chambre Jouy



La chambre Bleue

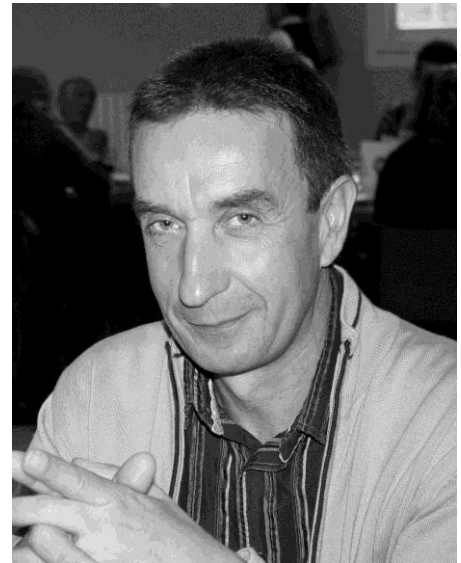


La chambre reine Margot

Le mot du maire.

Cette année 2012 a été une période très dense, nous avons vu l'aboutissement de plusieurs projets qui nous tenaient à cœur :

1. La réalisation de la caserne des pompiers entièrement financée par le syndicat départemental d'incendie et de secours pour laquelle notre commune milite depuis de nombreuses années, les premiers contacts entre les municipalités et les pompiers des communes de Les Pradeaux, Parentignat et St Rémy de Chagnat datent d'environ 10 ans. Le bâtiment installé sur notre commune près du rond-point et de la zone artisanale va permettre au CPI de l'Eau Mère de se développer pour assurer la sécurité de chacun d'entre nous. Nous avons déjà les signes d'un changement majeur puisque en moins de 6 mois plusieurs nouvelles recrues se sont déjà manifestées.
2. La nouvelle école publique primaire pour laquelle notre équipe travaille depuis environ 3 ans. Les enfants du RPI St Jean St Rémy ont pris possession des locaux le 12 novembre 2012. Cette réalisation va nous permettre d'être aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées, d'améliorer le confort de travail des enfants et des enseignantes, de regrouper les 2 classes existantes et pouvoir recevoir éventuellement une 3^{ème} classe. Malheureusement nous ne pouvons pas faire l'inauguration des locaux immédiatement car nous avons un problème technique sur le lot des crépis extérieurs. Dès que ce dossier sera réglé, c'est avec grand plaisir que nous inviterons la population à une visite de ce bâtiment, majeur pour le développement de notre commune. Il est le point de départ d'une réflexion que notre équipe a eu sur l'organisation des locaux communaux.
3. La réfection des deux bassins de la station d'épuration de La Malotière. Ce dispositif qui date d'environ 10 ans avait des imperfections qui ont été reprises à l'occasion de ces travaux.
4. Le projet de voirie qui concerne la Malotière et la rue des Petits Communaux. La réalisation est bien avancée, mais le mauvais temps ne nous a pas permis de terminer. L'entreprise reprendra les finitions dès que le climat le lui permettra.



Le projet majeur que nous avons préparé pour 2013 est la création de deux logements dans le bâtiment de l'ancienne poste. Nous avons reçu déjà plusieurs subventions mais nous attendons encore l'une d'entre elles. Les travaux devraient commencer sur le premier semestre.

Nous maintenons la soirée au cours de laquelle je vous présenterai mes vœux au nom du conseil municipal. Nous avons cette année fixé la date du samedi 12 janvier 2013 à 18 heures. Nous vous attendons nombreux !

L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS PRESENTE TOUS SES VŒUX DE SANTE ET DE BONHEUR POUR L'ANNEE 2013.

Information et Principales délibérations.

« Vous trouverez dans cette rubrique les résumés des principales délibérations : »

Séance Du 14/05/2012

Objet : Achat d'une balayeuse

Monsieur le Maire a reçu une offre concernant une balayeuse d'occasion garantie 6 mois au prix de 6000 euros TTC. Il rappelle qu'un tracteur avait été acheté de façon à pouvoir y installer une balayeuse.

Avec 8 voix pour et une abstention, le conseil décide d'acheter la balayeuse présentée au prix de 6000€ TTC et charge monsieur le maire d'effectuer les démarches afférentes à cet achat.

Objet: Participation de la commune au syndicat intercommunal de gestion des frais scolaires Saint Jean en Val - st Rémy de Chagnat

Monsieur le Maire indique que la participation pour l'année 2012 au syndicat intercommunal de gestion des frais scolaires Saint Jean En Val - Saint Rémy de Chagnat est de 25906€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de fixer la participation 2012 au syndicat intercommunal de gestion des frais scolaires Saint Jean En Val - Saint Rémy de Chagnat à 25906€

Objet: Rachat d'immeubles à l'établissement public foncier smaf

Monsieur le Maire indique que l'établissement public a acquis pour le compte de la mairie de Saint Rémy de Chagnat les immeubles cadastrés :

ZE 123 pour 60ca, A386 pour 1115ca afin de préparer l'agrandissement du cimetière

C772 pour 4ca, ZC 159 pour 27ca, ZC162 pour 38ca, C766 pour 108ca, ZC160 pour 329ca, C768 pour 36ca pour l'aménagement d'un carrefour au lieu-dit la Malotière.

Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession s'élève à 17919,20€. Sur ce montant la commune a déjà versé 17816,94€ au titre des participations, soit un solde restant dû de 102,26€ auquel s'ajoutent 17,51€ de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1er octobre 2012, date limite de paiement d'un total de 119,77€.

A l'unanimité le conseil décide d'autoriser monsieur le maire à signer tout document relatif à cette procédure, et- désigne monsieur Patrick **Bergougnoux**, 1^{er} adjoint, comme signataire de l'acte

Objet: Mise à disposition d'un assistant de prévention

Les communes (collectivités) doivent avoir une personne chargée de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité pour les différents postes de travail de la collectivité. La communauté de communes du Pays de Sauxillanges peut mettre à disposition à titre gratuit un agent de l'EPCI pour le compte des communes et des syndicats couvrant son territoire qui le sollicite.

Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à monsieur le maire pour solliciter à titre gratuit un agent de la communauté de communes pour remplir les fonctions d'assistant de prévention.

Séance du 18/06/2012

Objet: Acquisition amiable d'immeuble

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement de la Malotière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'Etablissement public foncier-Smaf à acquérir à l'amiable les parcelles cadastrées ZC110 et ZC108 situées au lieu-dit La Malotière.

Cette acquisition sera réalisée sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service des Domaines.

Cette décision est prise à l'unanimité :

Objet: Avenant n°1 marche de maîtrise d'œuvre : André Bosloup : Aménagement logement ancienne poste

La commission d'appel d'offres réunie le 18 juin 2012 concernant l'avenant n°1 du projet d'aménagement de 2 logements dans l'immeuble de l'ancienne poste a donné un avis favorable à la proposition faite.

L'avenant n°1 est de 3750,00€ HT

Le nouveau montant du marché HT est de 26250,00€

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents accepte l'avenant n°1 pour un montant de 3750,00€ HT ce qui porte le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 26250,00€ HT.

Cette décision est prise à l'unanimité.

0-----0-----0

Séance du 09/07/2012

Objet: Travaux de voirie "la Malotière" / "Rue des petits communaux"

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'appel public à la concurrence publié le 8 juin 2012 concernant les travaux de voirie 2012 au lieu-dit La Malotière et la rue des Petits Communaux, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 9 juillet 2012 à 15h.

Les entreprises ayant répondu sont : L'entreprise BILLET ; Entreprise CTPP ; Entreprise Eiffage ; Entreprise Cymaro .

- La commission d'appel d'offres a choisi de retenir l'entreprise la moins disant soit l'entreprise CTPP pour 79920,00€ HT

Le conseil municipal décide de valider la décision de la commission d'appel d'offres et donne pouvoir à monsieur le maire pour effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents

Objet: Marché complémentaire travaux assainissement la Malotière route de Varenne

Monsieur le maire informe le conseil municipal sur des problèmes au niveau des travaux d'assainissement de la station d'épuration de la Malotière. En effet la membrane des bassins étant trop endommagée, il est nécessaire de la changer et la réparation de celle-ci

implique un coût complémentaire de 12501,17€ HT.

Après en délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, accepte le marché complémentaire pour un montant de 12501,17€ HT et donne pouvoir à monsieur le maire pour effectuer toutes démarches afférentes à ce dossier.

Objet: Adhésion de la communauté de communes du pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Monsieur le maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Comité syndical en date du 19 novembre 2011, décidant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin, qui en ont fait la demande, au SIEG du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert et du SIVOM Couze Pavin au SIEG du Puy de Dôme pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public

Il prend acte qu'un arrêté préfectoral devra intervenir au cours du 4ème trimestre 2012 pour autoriser ces adhésions et le transfert de compétence optionnelle éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2013.

o-----o-----o

Séance du 27/08/2012

Objet: Prix du repas cantine à compter du 1/09/2012

Monsieur le maire informe le conseil municipal du nouveau tarif des repas de la cantine livrés par la société Sogirest. Ce changement de tarif interviendra au 1 septembre 2012.

Désormais les repas nous seront facturés à 3,37€ TTC pour les repas enfant et pour les repas adulte 4,12€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité des membres présents, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus aux usagers de la cantine scolaire, et ce à compter du 1er septembre 2012

Objet: Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet. (Supérieur à 10% de la durée initiale)

Compte tenu de la mutation d'un membre du personnel administratif, et au vue de l'augmentation de la charge de travail, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'adjoint administratif 1ère classe.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le maire propose à l'assemblée : de supprimer l'emploi d'adjoint administratif 1ère classe créée initialement à temps non complet par délibération du 15 mai 2006 pour une durée de 17,5 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif 1ère classe à temps non complet pour une durée de 28,5 heures par semaine à compter du 1er octobre 2012.

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité des membres présents:

- d'adopter la proposition de monsieur le maire,
- d'ajuster les crédits correspondants inscrits au budget

Objet: Projet de SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal des délibérations du Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, en date du 29 juin 2012 portant sur :

- * le bilan de la concertation sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale
- * l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence territoriale du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

Conformément à la réglementation en vigueur, l'avis du conseil municipal est sollicité et doit intervenir dans le délai de trois mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud

o-----o-----o

Séance du 24/09/2012

Objet : Programmation fonds d'intervention communal 2013-2015

Monsieur le maire expose aux conseillers les nouvelles modalités d'intervention du conseil général du Puy de Dôme en faveur des communes. Il demande aux conseillers d'établir la programmation pour les années 2013, 2014 et 2015.

Monsieur le maire propose la programmation suivante :

- 2013 : voirie communale pour un montant de 22195€
- 2014 : Agrandissement du cimetière pour un montant de 110000€
- 2015 : Aménagement de la mairie (mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite) pour un montant de 170000€.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'inscription au fonds d'intervention communal 2013-2015 des projets présentés ci-dessus.

Suite à des problèmes administratifs, ces programmations seront repoussées d'un an.

Objet : Fonds d'intervention communal 2013 - voirie communale

Monsieur le maire rappelle aux conseillers la programmation du fonds d'intervention communal pour l'année 2013 : Voirie communale. (*repoussé à 2014*)

Monsieur le maire propose de réaliser de la réfection de voirie comme suit :

- Enrobé sur le chemin des Fours à Chaux pour un coût de 9165,00€
- Bicouche à l'impasse du Béal pour un coût de 1875,00€
- Bicouche à l'impasse de La chaux pour un coût de 2605,00€
- Bicouche au chemin des routes pour un coût de 8550,00€

Soit un total de travaux prévisionnel de 22195,00€ HT

Le taux de subvention étant de 30%, et le montant des dépenses subventionnables étant de 22100 € la subvention pouvant être accordée serait de 22100,00 € x 30% = 6630,00€, le reste de la somme serait pris en charge par la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- accepte le projet de réfection de voirie telle qu'elle a été proposée par monsieur le maire,

- donne l'autorisation à monsieur le maire pour solliciter une subvention au Conseil Général du Puy de Dôme au titre du fonds d'intervention communal 2013 pour un montant de 6630,00€.
- donne pouvoir à monsieur le maire pour toutes les démarches relatives à ce dossier

Objet: Remboursement de la smacl

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le maire à faire le nécessaire afin d'encaisser les chèques de la SMACL pour des montants de 478,40€ et 232,02€. Suite aux deux derniers sinistres. (Détérioration abris bus et bris de vitre à la salle des fêtes)

Objet: Emprunt budget assainissement - travaux station la Malotière et route de varenne

Monsieur le Maire a consulté plusieurs banques afin d'obtenir un prêt de 50 000,00 € pour couvrir les dépenses liées aux travaux effectués à la station d'épuration de La Malotière ainsi que ceux route de Varenne.

Monsieur le Maire fait part des offres reçues au conseil municipal. Les banques consultées sont les suivantes : Crédit Agricole, Crédit mutuel et Caisse d'Epargne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide

- de retenir l'offre du Crédit Agricole : Prêt de 50000€, durée de 10 ans, taux fixe de 3,90%, remboursement trimestriel avec une première annuité au 01/01/2013,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'obtention de ce prêt.

0-----0-----0

Séance du 05/11/2012

Objet : Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme a été validé par délibération du 18 juin 2012, que cette délibération a donné lieu à des observations de la part du contrôle de légalité, la délibération du 18 juin 2012 a été retirée par délibération en date du 27 août 2012 ;

Les observations faites ont donné lieu à des rectifications, et Monsieur le maire propose donc la validation du projet de modification n°1 du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié comprend :

- le règlement du Plan Local d'Urbanisme
- un additif au rapport de présentation
- les emplacements réservés
- le nuancier des enduits
- la carte au 1/5 000ème

Cette décision est prise à l'unanimité.

Objet: Caution pour le ménage - location salle polyvalente

Monsieur le maire indique au conseil municipal que les locations de la salle polyvalente entraînent parfois des désagréments au niveau de la propreté, il envisage donc d'instaurer en plus de la caution existante de 300€ (pour dommages éventuels) une caution spécifique pour le ménage.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'instaurer à compter du 15 novembre 2012 une caution de 80€ servant à couvrir les éventuels frais de ménage si la salle n'était pas rendue propre. La caution de 300€ pour pallier aux dommages éventuels reste en place.

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

Objet : Forfait SACEM

Monsieur le maire indique au conseil municipal que la loi de finances du 28 décembre 2011 a instauré un dispositif de financement de la formation professionnelle des auteurs et de ce fait les municipalités se voient proposer des forfaits suivant le nombre de manifestations prévues dans l'année. Le forfait est de 50€ pour deux manifestations communales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de valider ce forfait SACEM à 50€ par an pour deux manifestations communales.

0-----0-----0

Les stations d'épurations

Une station d'épuration est onéreuse à la réalisation et à l'entretien c'est pourquoi il faut la ménager.

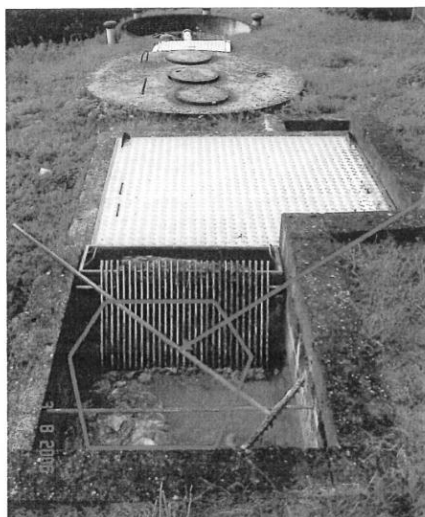
Les stations d'épurations ne sont pas **des poubelles !!!**

Produits à ne pas déverser dans une station :

- Tous les produits avec une Croix noire sur fond orange.
- Tous les produits pétroliers. (*white-spirit, pétrole, huiles de vidange...*)
- Les résidus de peinture.
- **Les lingettes de nettoyage.**
- L'eau de javel en grande quantité. (*Préférez les pastilles pré-dosées*)
- **Les préservatifs.**
- **Les protections Féminines** (serviettes, tampons...)
- Les cotons tiges.
- Les huiles de friture.

Ces produits ne sont pas éliminés par les stations et de plus cela risque de colmater le lit d'infiltration. (*filtre à sable ou à roseau*)

Pensez aux employés qui entretiennent ces stations.



Exemple de déchets indésirables rejetés dans une station et obstruant le dégrilleur



Le SICTOM Issoire- Brioude

Le S.I.C.T.O.M. Issoire - Brioude relève le défi de réduire de 7 % en 5 ans les déchets produits et collectés.

Il lance son programme de prévention des déchets en partenariat avec l'ADEME, le conseil général du Puy de Dôme et le VALTOM.



Le but :

Actuellement la quantité d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) est de 31 012 tonnes soit 337kg/hab./an. L'objectif est de ramener cette production à 313kg/hab./an pour obtenir un total de 28 841 tonnes par an. La motivation est :

Ecologique (*réduction de la quantité et de la toxicité des déchets*)

Sociale (*création d'une dynamique de territoire*)

Economique (*réduction du montant lié à la collecte et au traitement*)

Le projet s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités, administrations, associations, commerçants et artisans, entreprises, établissements d'enseignement, particuliers...

Les actions

Actions	Objectifs de réduction
Développer le compostage individuel et en pied d'immeuble	871 tonnes
Promotion de l'autocollant STOP PUB	339 tonnes
Développer l'exemplarité du SICTOM Issoire Brioude	2 tonnes
Favoriser l'exemplarité des communes	73 tonnes
L'engagement des commerces, artisans et entreprises	93 tonnes
L'engagement des professionnels du tourisme	50 tonnes
Promouvoir la prévention des déchets au cours de manifestation	50 tonnes
Développer les points de collecte des textiles	318 tonnes
Réduire la toxicité des produits	109 tonnes
Promouvoir le réemploi et la réutilisation des biens d'équipements	181 tonnes
Mener des actions dans les établissements scolaires	39 tonnes
Agir pour limiter le gaspillage alimentaire dans les cantines	11 tonnes
Une communication de proximité auprès du grand public	254 tonnes
Soit une réduction totale de	2390 tonnes

Deux actions lancées.

1 le compostage

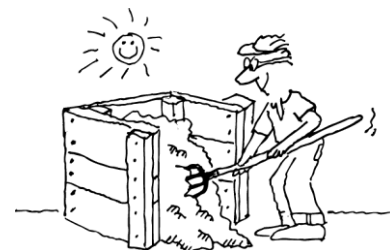
Le SICTOM Issoire Brioude vous propose l'acquisition d'un composteur au tarif préférentiel de :

15 € pour un composteur plastique de 320 l

20 € pour un composteur de 620 l.

Dans les deux cas un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine est fourni.

Vous trouverez les modalités et un coupon de commande en mairie.



2- Le STOP PUB

Vous pouvez récupérer des STOP PUB au :

- S.I.C.T.O.M. Issoire-Brioude ;
- Dans les mairies,
- Prochainement dans les salles d'attente.

Vous pouvez également télécharger des coupon de commande de composteur et des STOP PUB sur le site internet du S.I.C.T.O.M. : **sictom-issoire-brioude.com**

Information parallèle :

Si l'un de vos bacs ou les deux sont trop petits pour votre famille vous pouvez demander un échange en mairie.

0-----0-----0

Trans Dôme

Depuis le 1 septembre 2011 le conseil général du Puy de Dôme a décidé d'instaurer la tarification unique qui s'applique sur l'ensemble des lignes régulières du réseau Transdôme.



Cette action se traduit concrètement par un billet à 2 € quel que soit l'origine-destination et pour les déplacements plus fréquents par la création d'un abonnement mensuel à 45 €

Deux lignes passent à Saint Rémy de Chagnat. La ligne, 37 Saint Germain l'Herm - Issoire, assurée par le transporteur **Grange** (tél : 04 73 72 02 95) et la ligne, 85 Sauxillanges - Issoire, assurée par le transporteur **Coudert**. (tél : 04 73 89 23 90)

Vous trouverez renseignements et fiches horaires à la mairie ou auprès des transporteurs.

0-----0-----0

Remerciements :

La famille **FAYOLLE** et ses enfants ont été très touchés par la grande générosité dont les habitants de la commune ont fait preuve à leur égard. Nous sommes fiers de faire partie de Saint Rémy de Chagnat, car la solidarité y existe vraiment.

De tout cœur, merci de cette attention délicate et très appréciée.



Signé Famille Fayolle



La construction a débuté en mars 2011



Avec des salles de classes très claires et agréables

0-----0-----0



Et le 12 novembre 2012 nos chers enfants intégraient une école neuve

Le repas du CCAS

Le 26 novembre 2012 avait lieu le traditionnel repas du CCAS



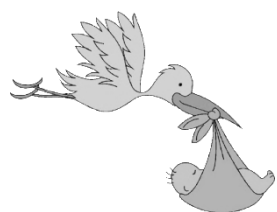
Nos anciens qui ont participé au repas ont pu échanger dans la bonne humeur leurs souvenirs.

Puis ils se sont divertis en dansant au son de l'accordéon de Stéphanie **Fonlupt** accompagnée par son chanteur-guitariste



Etat civil

Naissances :



-  **Samuel** né le 18 septembre 2012 fils de M. Aurélien **FASCIAUX** et Mme Emilie **TARTIERE** .
-  **Lino** né le 29 septembre 2012 fils de M. Philippe et Mme Marie Pierre **CHARBONNEL**
-  **Abbygaelle** née le 27 octobre 2012 fille de M. Ludovic et Mme Edwige **CUSSALGRAS**

La municipalité félicite les heureux parents.

Mariages :



Mme Gaëlle **MOUTON** et M. Laurent **BOITHIAS** : le 28/07/2012

Mme Valérie **DESVIGNES** et M. Martial **GORCE** : le 25/08/2012

La municipalité adresse ses félicitations aux nouveaux époux.

Nouveaux arrivants :



M. et Mme Jessy **COPIN**; 10 rue du chanvre.



M. Franck **FOUGERON**, Mme Nathalie **REVIRON** et Mlle Eléa **JARLIER** ; 14 rue des remparts



M Jérémy **AUBIJOUX** et Mlle Nadège **WERNER** ; 4 rue des Chau-chères.



M. et Mme **CAILLAT-RICHARD** Yannick ; 18 rue des Richarot



M. Cédric **DUCAT** ; Place de la chapelle.



M. Aurélien **FASCIAUX** et Mme Emilie **TARTIERE** et leur fils Samuel ; Lotissement les tournesols, rue des Richarots.



M. Philippe **DUBOIS** ; 3 impasse du Béal.



Mme Carole **CHARBONNEL** et ses enfants 16 rue du pont.



M. et Mme Mathieu **FERRATON** ; 1 chemin des Graves

La municipalité leur souhaite la bienvenue.

Décès



M. Bruno **MARCHAND** le 25 Août 2012



M. Bernard **POTHON** le 18 décembre 2012

La municipalité présente toutes ses condoléances aux familles

Le coin des associations

Club Rencontre et Gaieté.

Calendrier des manifestations de l'année 2013.

Dimanche 6 janvier..... Loto
Dimanche 3 février..... Thé dansant
Dimanche 14 juillet..... Repas - thé dansant
Samedi 17 août..... Expo - vente
Dimanche 18 août..... Expo -vente & Brocante
Dimanche 15 septembre..... Thé dansant
Lundi 11 novembre..... Foire aux marrons thé dansant

Les animations du Club Rencontre et Gaieté sont gratuites pour les habitants de la commune.



0-----0-----0

Club Sportif.

Séances de Gymnastique le mercredi de 20 h 30 à 21h 30 à la salle polyvalente



Contact Mme Dominique **FIORENTINO** tél. 04 73 71 06 82.



0-----0-----0

Les amis de l'école

St-Rémy-de-Chagnat / St-Jean-en-Val

Les membres de l'association « Les Amis de l'école » ont tenu leur assemblée générale le lundi 02 Juillet 2012 à 20h30 à la salle des fêtes de St Rémy de Chagnat.



Le bureau est composé de:

Présidente : Patricia **SAUVADET**
Secrétaire: Aline **VIALON**
Trésorière : Nidia **FABRO**

Vice-présidente : Mylène **SOPPELSA**,
Secrétaire adjointe Stéphanie **GHYSELINCK**,
Trésorière adjointe: Sandra **COBIGO**,

Membres actifs: Julia **AFONSO**, Alain **ANTOINE**, Gaëlle **BOITHIAS**, Muriel **CAVATZ**, Angéline **CONDUCHE**, Edwige **CUSSALGRAS**, Christine **DELAIRE**, Valérie **DREUILHE**, Carole **FAIDIT**, Patricia **MAGAUD**, Angélique **POTIER**, Véronique **RICHARD**, Laurent **TALABARD**.

Les Calendriers

La vente a commencé à St Jean-en-Val et à St-Rémy-de-Chagnat. Nous remercions les habitants des deux communes pour l'accueil réservé aux parents d'élèves chargés de la vente ainsi que les artisans et commerçants pour leur soutien.

Nous profitons aussi de l'occasion pour dire à tous les artisans et autres professionnels que nous ne connaissons pas forcément et qui souhaitent participer à notre projet par le biais de leurs publicités, « n'hésitez pas à nous contacter et nous serons très heureux de contribuer ensemble au bon fonctionnement de nos écoles. »

NOEL



Le spectacle de Noël, offert dans le cadre scolaire, aux enfants du RPI St Jean-St Rémy est financé en grande partie par le Conseil Général du Puy de Dôme. Il est suivi d'un goûter de Noël pris en charge par l'association.



Les manifestations programmées jusqu'en juin 2013 **CARNAVAL**

Le Carnaval sera fêté début Avril 2013 et sera suivi d'un goûter préparé et servi par le club « Rencontre et Gaieté » de St Rémy-de-Chagnat que nous remercions vivement pour leurs délicieuses pâtisseries et autres gourmandises toujours très appréciées.



VENTE DE MUGUET, FLEURS ET PLANTS

Notre vente de muguet aura lieu le Mercredi 1er Mai 2013 à St-Rémy-de-Chagnat.

Notre vente de fleurs et plants aura lieu sur la place de la Mairie de St Rémy de Chagnat le Dimanche 12 Mai 2013. Merci à toutes les personnes qui participent à cette manifestation par le prêt de matériel ou de locaux.



DEPART EN 6EME

Comme chaque année, nous offrons une calculatrice à chaque élève de CM2 afin d'améliorer sa rentrée en classe de 6ème.



Nous rappelons que les fonds collectés sont destinés à améliorer le quotidien des enfants scolarisés sur le RPI par le biais de dons, spectacles, jouets pour l'école et la garderie, participation aux voyages scolaires, etc.... et aider les maîtresses dans leurs projets scolaires (participation pour diverses sorties, transports, etc....).

UN GRAND MERCI à toutes les personnes de St Jean-en-Val et de St Rémy-de-Chagnat qui répondent toujours présents pour nous aider dans la bonne humeur pour chacune de nos manifestations sans oublier l'ensemble de l'équipe pédagogique du RPI et bien sûr toute la joyeuse équipe des Amis de l'École pour leur motivation à toute épreuve !

TRES BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET MEILLEURS VŒUX A TOUS



0-----0-----0



Danses de tous pays



Créée il y a plus de 20 ans l'association compte environ quarante adhérents toujours prêts à danser dans la bonne humeur.

Nous nous retrouvons tous les lundis, d'octobre à fin juin de 20h à 21h30.

Notre répertoire de danse est varié. Il s'agit de danses collectives, traditionnelles, originaires du monde entier : USA, Israël, pays de l'est,

Grèce...

Tout au long de l'année ces soirées sont ponctuées de moments un peu plus festifs : buffet pour Noël, galette des rois, crêpes, soirée dansante au restaurant, repas de fin d'année...

Nous accueillons avec plaisir toutes les personnes intéressées.



Présidente : Mme Henriette **MARCHAND** chateau.de.pasredon@orange.fr

Vice –Présidente : Mme Colette **GABAS** collsabag@free.fr

Secrétaire : Mme Marie-Jo **RENZI** mjt263@aol.com

0-----0-----0

Divers.

Nous souhaitons publier des informations diverses concernant la vie pratique et les actions des associations de Saint Rémy de Chagnat. Si vous êtes le président ou la présidente d'une association n'hésitez pas à nous communiquer l'agenda de vos manifestations.

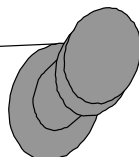
Toutes les idées et toutes les informations et suggestions seront les bienvenues et examinées

Vous pouvez les transmettre à la mairie ou à :

Mme Brigitte **CHARRAS**, 5 place de l'église

M. Gérard **LAFONTAINE**, 8 rue des moulins Mail : g-lafontaine@orange.fr

Mémento:



Mairie ::

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 18 h 30 Tél : 04 73 71 00 09
Mardi : 09 h 00 à 12 h 30 Fax : 04 73 71 98 11
Jeudi : 09 h 00 à 16 h 30
Vendredi : 09 h 00 à 12 h 30
Mail : stremydechagnat@free.fr

- **Permanence de monsieur le maire :**

Lundi après-midi
Samedi matin sur rendez-vous

Agence postale communale :

- **Horaires :** Lundi : 13 h 30 à 16 h 30
Mardi : 08 h 30 à 12 h 30
Jeudi : 08 h 30 à 13h30
Vendredi : 08 h 30 à 12 h 30

Mairie de Sauxillanges

- **Communauté de communes du pays de Sauxillanges:** 04 73 96 37 62
- **Services de portage des repas à domicile :** 04 73 96 37 62

Services divers :

- **ADMR Sauxillanges** Association du service à domicile et à la personne 04 73 96 87 96
- **CLIC** Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique : 04 73 89 67 38
(Issoire)
- **SSIAD** Service de Soins Infirmier à Domicile 04 73 89 71 31
- **SIVOS** Service d'aide-ménagère à domicile 04 73 89 71 32
- **Trésor Public d'Issoire** 04 73 89 15 78
- **Déchetterie Sauxillanges** 04 73 96 88 92
- **Horaires :** Lundi 14 h 00 à 18 h00
Mardi à vendredi 10 h 00 à 12 h 00 – 14 h 00 à 18 h 00
Samedi 09 h 00 à 12 h 00 – 14 h00 à 18 h 00

Santé Sécurité

- **Gendarmerie de Sauxillanges :** 04 73 96 81 55
- **SAMU :** 15
- **POMPIERS** 18
- **URGENCES (à partir d'un portable)** 112

R.P.I.. Saint Rémy de Chagnat/Saint Jean en Val

- **Ecole de Saint Rémy :** 04 73 71 08 18
- **Ecole de Saint Jean :** 04 73 96 82 93